

**SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER BELGES**



LA STRUCTURE DE LA S.N.C.B. ET L'ORGANISATION GENERALE DE LA DIRECTION DU MATERIEL

Direction du Matériel

Division 26-3

Mai 1979

STAGE DES FONCTIONNAIRES

INTRODUCTION

Nul n'ignore les difficultés rencontrées par les jeunes diplômés lors de leur entrée dans l'industrie.

LA STRUCTURE DE LA S.N.C.B. ET L'ORGANISATION GENERALE DE LA DIRECTION DU MATERIEL.

Quelle est l'utilité du bagage intellectuel acquis pendant des études longues et parfois laborieuses ?

Quelle est la structure de l'entreprise ?

Comment comprendre et s'insérer dans les rouages de l'entreprise ?

Stage des fonctionnaires.

Comment aborder les relations avec le personnel d'exécution ?

Comment se comporter vis-à-vis de ses supérieurs ?

La structure de la S.N.C.B.

1. Structure de la S.N.C.B.
2. Organisation des Directions.
3. Missions des Directions.
4. Organisation des Groupes.
5. Organigramme.

DEUXIEME PARTIE.

Organisation de la Direction du Matériel.

1. Les Services centraux de la Direction.
2. Les Groupes et les Services d'exécution.
3. Le centre autonome de matériel remorqué.
4. Les ateliers centraux.
5. Liste des groupes M., des ateliers M. et des organes subordonnés et organigramme.

Il ne s'agit point de "détacher" le stagiaire successivement dans divers services en se remettant à une hiérarchie habituellement surchargée. Ce n'est pas en regardant travailler que le jeune cadre apprendra ou s'intéressera.

Le stage doit procurer une expérience, comporter des objectifs, demander un travail, exiger des efforts.

STAGE DES FONCTIONNAIRES.

INTRODUCTION.

Nul n'ignore les difficultés rencontrées par les jeunes diplômés lors de leur entrée dans l'industrie.

La transition entre l'école et la vie professionnelle n'est point facile. Le jeune diplômé confronté brusquement avec les réalités industrielles, se pose, à juste titre, de nombreuses questions :

- Quelle est l'utilité du bagage intellectuel acquis pendant des études longues et parfois laborieuses ?
- Quel est le rôle du jeune dirigeant dans l'organisation souvent complexe et rigide de l'entreprise ?
- Comment comprendre et s'infiltrer dans les rouages de l'entreprise ?
- Comment combler les lacunes que le jeune découvre, souvent à ses dépens, dans sa formation humaine ?
- Comment aborder les relations avec le personnel d'exécution ?
- Comment se comporter vis-à-vis de ses supérieurs ?

Devant tous ces problèmes, le jeune diplômé ressent le plus souvent une impression d'inutilité. Cette impression est d'autant plus vive dans une entreprise comme la nôtre, particulièrement vaste et diversifiée et où se posent des problèmes techniques, administratifs, économiques et humains.

C'est essentiellement par des stages individuels, complétés le cas échéant par des informations diverses, que la Société peut apporter à ses jeunes cadres ce que l'école ne pouvait pas leur fournir :

- 1) Introduction à la vie de la Société: son organisation, le rôle de ses services; introduction qui fournira progressivement au jeune stagiaire la possibilité de se situer dans l'entreprise.
- 2) Connaissance du matériel roulant et des techniques propres à son utilisation, son entretien et sa réparation.
- 3) Utilisation de divers outils de gestion: contrôle budgétaire, prix de revient, contrôle statistique, rémunération du personnel, etc.
- 4) Acquisition d'une première expérience des problèmes humains, travail sur le "tas", premières prises de responsabilité, les relations syndicales, etc.

Il ne s'agit point, de "détacher" le stagiaire successivement dans divers services en se remettant à une hiérarchie habituellement surchargée. Ce n'est pas en regardant travailler que le jeune cadre apprendra ou s'intéressera.

Le stage doit procurer une expérience, comporter des objectifs, demander un travail, exiger des efforts.

Après une période d'information qui donne au stagiaire une connaissance globale de la Société, le stage doit, pour être profitable, comporter une participation effective, un travail réel, des difficultés à surmonter. Ces conditions étant réalisées, le stage aura atteint ses objectifs :

- initier le futur cadre aux techniques ferroviaires ;
- permettre à la Société d'apprécier et d'orienter le futur cadre.

*
* *

Les notes sommaires qui suivent ont pour but de familiariser le stagiaire avec la structure de la Société et avec l'organisation générale de la Direction du Matériel.

PREMIERE PARTIE.

LA STRUCTURE DE LA S.N.C.B.

1 STRUCTURE DE LA S.N.C.B.

La S.N.C.B. dont le réseau ferroviaire comporte 4 700 km de voies principales, occupe approximativement 55 000 agents.

La loi créant la S.N.C.B. a prévu les organes chargés de sa gestion.

1.1. L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES.

Chaque année, doit se tenir à Bruxelles une Assemblée Générale des actionnaires à laquelle peuvent prendre part les propriétaires d'au moins 10 actions privilégiées et les détenteurs des actions ordinaires.

La présidence est exercée par le Ministre des Communications ou par un des Vice-Présidents du Conseil d'Administration ou par un Administrateur-délégué.

1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.).

Le conseil d'Administration se compose de 21 membres, dont 18 sont nommés par le roi et 3 par les organisations du personnel reconnues.

Il dispose de tous pouvoirs pour diriger et gérer la Société mais ses décisions ne peuvent être prises qu'en collège. Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois.

1.3. COMITE PERMANENT (C.P.).

Un Comité Permanent composé de six membres du C.A., dont deux des représentants du personnel, a pour mission d'examiner et de préparer les questions à traiter aux réunions du Conseil.

1.4. COLLEGE DES COMMISSAIRES.

L'Etat surveille la gestion financière de la Société à l'intervention d'un collège de six commissaires dont trois sont choisis pour une période de six ans par la Chambre des Représentants et trois par le Sénat.

Ils ont droit de regard sur tout ce qui a rapport aux comptes de la Société.

1.5. STATUT DU PERSONNEL.

La loi a prévu qu'une Commission Paritaire serait instaurée pour établir les statuts du Personnel de la Société et que dans ces statuts serait prévue l'existence d'une Commission Paritaire Nationale et de Commissions Paritaires Régionales, habilitées à discuter des problèmes concernant le Personnel.

1.5.1. La Commission Paritaire Nationale (CPN).

Se compose de 20 membres dont 10 sont nommés par le Conseil d'Administration et les 10 autres par les organisations représentatives du personnel. Elle est présidée par le Ministre des Communications ou par son délégué.

1.5.2. Les Commissions Paritaires Régionales (CPR).

Les commissions existent dans chaque groupe et dans les ateliers centraux; elles sont présidées par le chef de groupe ou par le dirigeant de l'atelier. Elles sont composées d'un nombre égal de représentants de la Société et de représentants des organisations du personnel reconnues.

2. ORGANISATION DES DIRECTIONS.

2.1. GENERALITES.

Le Conseil d'Administration délègue certains pouvoirs au Directeur Général et permet à celui-ci d'en subdéléguer une partie à des Directeurs.

2.2. SERVICES DE LA DIRECTION.

Le Directeur Général est assisté par deux Directeurs Généraux Adjoints et par dix Directeurs qui se partagent les pouvoirs nécessaires pour diriger chacun une des grandes Directions concourant à l'Exploitation des chemins de fer, à savoir :

Direction Générale	code 0
Direction de l'Exploitation	code 1
Direction du Matériel	code 2
Direction de la Voie	code 3
Direction Financière	code 4
Direction du Personnel et des Services Sociaux	code 5
Direction Commerciale	code 6
Direction de l'Electricité et de la Signalisation	code 7
Direction des Achats	code 8
Direction de l'Informatique	code 9

Chaque Direction est subdivisée en un certain nombre de Services; chaque Service en Divisions et chaque Division en Bureaux.

Chaque Bureau, Division et Service a ses attributions bien déterminées.

Aux diverses Directions et à leurs subdivisions sont attribués des numéros de code qui en facilitent l'identification.

Exemple :

Direction : 2 Matériel.

Services : 21 Organisation administrative — Budget — Personnel — Pollution — Sécurité — Hygiène.

22 Roulement du matériel de traction — Signalisation — Frein.

23 Matériel Tracté — Entretien et réparation.

24 Matériel Moteur — Entretien et réparation.

25 Service d'études.

26 Equipement — Bâtiments — Organisation.

- Divisions: 26-1 Equipements — Fabrications mécaniques.
26-2 Aménagement des bâtiments — Eclairage — Chauffage — Force motrice.
26-3 Organisation du travail — Etude temps — Techniques spéciales.
- Bureaux: 26-31 Organisation — Détermination des temps — Charges des ateliers — Travaux spéciaux — Implantations.
26-32 Etudes et techniques spéciales (Roues — Ultra-sons — Electronique).

3. MISSIONS DES DIRECTIONS.

3.1. DIRECTION GENERALE (D.G.) Code 0.

La Direction Générale a pour mission essentielle de seconder le Directeur Général dans sa tâche de dirigeant central à l'intérieur de la Société et de représentant général à l'extérieur.

Elle coiffe l'ensemble des autres Directions et coordonne leur travail.

3.2. DIRECTION DE L'EXPLOITATION (E.) Code 1.

La Direction E. est chargée d'effectuer le transport des voyageurs et des marchandises d'une manière rationnelle. Les autres Directions doivent lui fournir les moyens d'accomplir cette mission.

Elle exerce le contrôle du travail dans les gares et de la régularité de la circulation des trains.

3.3. DIRECTION DU MATERIEL (M.) Code 2.

La Direction M. a comme tâche principale d'adapter le parc du matériel roulant en fonction des besoins réels de la Société pour assurer normalement les transports qui lui sont confiés.

3.4. DIRECTION DE LA VOIE (V.) Code 3.

La Direction de la Voie est chargée de la gestion des installations fixes de la Société (voie, ponts, bâtiments).

Elle assure en outre la gestion des services extérieurs suivants:

- Ateliers de Bascoup: réparation du matériel de Voie;
- Atelier de Schaerbeek: dépôt central de la Voie;
- Centre d'entretien d'outillage V;
- Roeselare: chantier de bétonage;
- Wondelgem: chantier de créosotage.

3.5. DIRECTION FINANCIERE (F.) Code 4.

La Direction F. est chargée de la gestion financière de la Société et de la tenue de sa comptabilité. Non seulement elle s'occupe des recettes et dépenses de tous les services de la Société, mais elle en tient aussi le comptabilité industrielle (matières, main-d'œuvre, frais généraux).

3.6. DIRECTION DU PERSONNEL ET DES SERVICES SOCIAUX (P.S.) Code 5.

La Direction P.S. gère les affaires du personnel et administre les œuvres sociales de la Société.

A cet effet, elle s'occupe entre autres :

- du recrutement, du stage, de la nomination, de l'avancement et de la mutation des agents;
- de l'établissement des barèmes de rémunérations et des allocations familiales, des conditions d'attribution des primes, indemnités et allocations de toute nature;
- des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- des facilités de circulation et de la masse d'habillement;
- de l'enseignement professionnel;
- des questions de principe concernant la discipline;
- de l'organisation du Service Médical et des autres services Sociaux de la Société.

3.7. DIRECTION COMMERCIALE (C.) Code 6.

La Direction Commerciale a pour objectif essentiel de maintenir le niveau des transports et de procurer à la Société une clientèle toujours plus nombreuse et plus fidèle.

Son champ d'action comporte aussi bien le trafic intérieur que le trafic international, pour le transport :

- des voyageurs et de leurs bagages;
- des envois de détail de toutes natures;
- des charges complètes.

En plus, la Direction C. se charge des questions relatives à certaines conventions à caractère commercial, passées avec d'autres organismes: concessions, publicité, buffets, location de matériel, wagons de particuliers, etc.

3.8. DIRECTION DE L'ELECTRICITE ET DE LA SIGNALISATION (E.S.) Code 7.

La Direction E.S. gère les installations de signalisation et l'équipement électrique de toutes les installations de la Société.

Elle gère aussi l'Atelier établi à Etterbeek qui fabrique, stocke et répare le matériel E.S.

3.9. DIRECTION DES ACHATS (A.) Code 8.

La Direction des Achats a comme tâche de pourvoir à l'approvisionnement de tous les services de la Société en matériel d'équipement et en matériel de consommation.

3.10. DIRECTION DE L'INFORMATIQUE (I.) Code 9.

La Direction I. conçoit et réalise en concertation avec les différentes Directions les applications informatiques (Techniques de gestion — Systèmes d'information.).

4. ORGANISATION DES GROUPE.

Les Directions ne peuvent assurer la totalité de la gestion détaillée de tous les services d'exécution.

Le réseau ferroviaire a donc été subdivisé en 8 régions dénommées "Groupe" qui constituent des unités de gestion responsables vis-à-vis des Directions.

Les Groupes sont désignés par le nom des villes où sont établis leurs organes directeurs. Ils sont aussi identifiés par des numéros de code.

1 = Bruxelles	6 = Namur
2 = Antwerpen	7 = Charleroi
3 = Hasselt	8 = Mons
4 = Liège	9 = Gent.

Au niveau des Groupes, les Directions sont représentées de la manière suivante:

4.1. DIRECTION GENERALE.

Le représentant d'une des Directions E., M., V. ou E.S. est en même temps le représentant de la Direction Générale. Il est chef de groupe et ses tâches essentielles consistent à:

- coordonner les actions de toutes les Directions sur le plan du Groupe;
- assurer la Présidence de la Commission Paritaire Régionale et des organismes qui en dérivent;
- poursuivre les enquêtes sur les accidents survenus sur le Groupe et faire rapport à ce sujet à la Direction Générale.

4.2. DIRECTION DE L'EXPLOITATION.

Un inspecteur principal représente la Direction E. Il assure la direction du service E. du Groupe. Il est dénommé I.P.X. et a pour collaborateurs:

- un ou deux inspecteurs du mouvement qui exercent la surveillance générale de la régularité et de la sécurité du service des trains;
- des inspecteurs E chargés du contrôle direct du travail des gares et des connaissances professionnelles de leur personnel;
- un chef dispatcher qui entre autres:
 - exerce un contrôle systématique de la marche des trains;
 - règle la circulation des trains sur les lignes équipées de circuits téléphoniques spéciaux.

Unité administrative indépendante, la gare autonome a une organisation propre adaptée à sa catégorie et à son genre d'activité.

Les gares autonomes du réseau sont classées en catégories. Elles peuvent être caractérisées:

- suivant la nature de leurs activités:
 - gares à voyageurs, gares à marchandises, centres routiers, gares de formation, gares mixtes;
- selon leur situation géographique:
 - gares portuaires, gares frontières, gares de coïncidence, gares intermédiaires.

4.3. DIRECTION M.

La Direction M. est représentée par un Ingénieur Principal dénommé I.P.M.

Les I.P.M. sont les dirigeants des services au niveau des Groupes et dépendent conséquemment, comme les chefs des Services à la Direction et les dirigeants des Ateliers Centraux, directement de Monsieur le Directeur M.

Tous ces dirigeants ont l'entière responsabilité des activités propres à leurs services respectifs dans l'accomplissement de la mission commune: Gestion du personnel, du matériel roulant et des installations.

4.4. DIRECTION V.

La direction du service V. du Groupe est assumée par un Ingénieur Principal (I.P.V.); il a pour principaux collaborateurs des fonctionnaires techniques et dispose de bureaux techniques et administratifs.

Le Groupe V. est subdivisé en arrondissements V. Chaque arrondissement dirigé par un Inspecteur Technique est subdivisé en sections dirigées chacune par un chef de section.

4.5. DIRECTION F.

Au point de vue comptabilité légale et industrielle, la Direction F. est représentée au niveau du Groupe par un chef-comptable ou comptable 1^{ère} classe dirigeant du bureau de comptabilité.

4.6. DIRECTION P.S.

La Direction P.S. est représentée dans chaque Groupe par :

- un bureau P.S. qui gère le personnel employé subalterne et le personnel ouvrier du Groupe. Il n'est cependant pas compétent pour les questions de principe qui relèvent de la Direction ;
- un centre régional des Assurances Sociales dirigé par un médecin principal.

4.7. DIRECTION C.

La Direction C. est représentée par un ou plusieurs représentants commerciaux. Ils relèvent directement de la Direction C. et sont chargés de la direction d'agences commerciales, dont le champ d'activité ne correspond pas toujours aux limites du Groupe.

4.8. DIRECTION E.S.

Le représentant de la Direction E.S. est un fonctionnaire technique qui a au moins le grade de rang supérieur III (I.P.E.S.).

Il dirige les services E.S. du Groupe. Le Groupe E.S. est divisé en arrondissements E.S. dirigés par un chef de section ou un Inspecteur Technique.

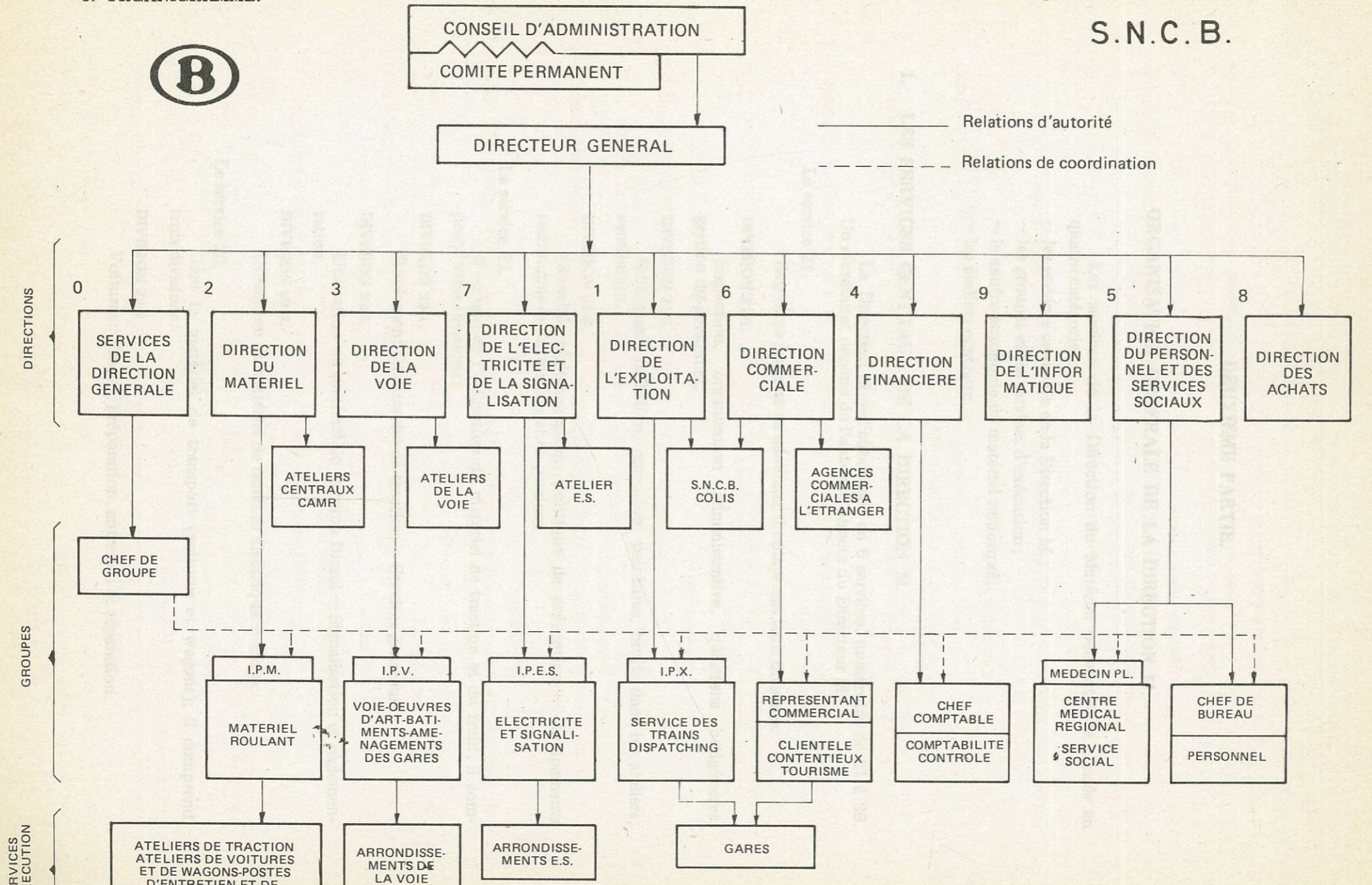
4.9. DIRECTION A. ET DIRECTION I.

Les Directions A. et I. n'ont pas de représentant au niveau du groupe.

5. ORGANIGRAMME.



Structure de la
S.N.C.B.



DEUXIEME PARTIE.

ORGANISATION GENERALE DE LA DIRECTION M.

Les services de la Direction du Matériel peuvent être classés en quatre catégories :

- les services centraux de la Direction M. ;
- les groupes et les services d'exécution ;
- le centre autonome de matériel remorqué ;
- les ateliers centraux.

1. LES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION M.

La Direction M. est subdivisée en 6 services, numérotés de 21 à 26. Un secrétariat dépend de l'autorité directe du Directeur M.

Le service 21.

Regroupe les services généraux il comprend trois divisions :

DIVISION 21-1.

Inspection, organisation administrative, questions budgétaires, gestion du personnel.

DIVISION 21-2.

Nettoyage, pollution, corrosion, peintures, bruits dans les ateliers, ventilation.

DIVISION 21-3.

Sécurité, réglementation, politique de prévention — Equipements techniques de formation et de gestion.

Le service 22.

S'occupe de l'utilisation du matériel de traction et du frein ; il comprend trois divisions :

DIVISION 22-1.

Roulement du matériel de traction — Services généraux.

DIVISION 22-2.

Utilisation du matériel de traction Diesel — Signalisation et réglementation.

DIVISION 22-3.

Utilisation du matériel de traction électrique — Frein.

Le service 23.

Gère le matériel de transport (voitures et wagons) ; il comprend trois divisions :

DIVISION 23-2.

Voitures : effectif, préparation, entretien et réparation.

2.2.4. Dépôts de conducteurs (D.C.).

Les dépôts de conducteurs sont spécialisés suivant le mode de traction :

- DCD : Dépôts de conducteurs Diesel;
- DCE : " " " Electrique;
- DCDE : " " " D et E.

Les dépôts de conducteurs sont des endroits, où le personnel roulant peut commencer et finir son service. Il y a donc un service de cour. Ces dépôts sont situés en général dans des gares.

Les opérations nécessaires, comme la tenue à jour de roulement du personnel et les contacts avec le personnel y sont assurés par des délégués de l'atelier de traction.

2.2.5. Les postes de préparation de la traction électrique.

Dans une dizaine de gares importantes du réseau, situées sur des lignes électrifiées, existe un service de dépanneurs qui pendant les stationnements peuvent effectuer des petits travaux de dépannage du matériel de traction électrique.

2.2.6. Les centres d'entretien et de réparation des voitures (C.HV).

Il s'agit d'ateliers où l'on exécute des revisions et des réparations aux voitures ne nécessitant pas le passage à l'atelier central de Malines. Leur nombre est de 3 : Schaerbeek, Mons, Oostende.

2.2.7. Postes d'entretien (PE).

Ces postes sont répartis sur tout le réseau. Ils sont situés dans les gares et exécutent le nettoyage et les petits travaux de réparation aux voitures.

2.2.8. Centres d'entretien courant de wagons (C.HW.)

Ces centres d'entretien exécutent les revisions périodiques et les réparations aux wagons dont l'importance ne justifie pas le passage en atelier central.

2.2.9. Postes de visite (PV).

Ces postes, situés dans les gares, sont chargés de la visite des trains de marchandises en ce qui concerne l'état du matériel roulant et des chargements.

A certains de ces postes est lié un chantier de réparation rapide, où sont exécutées les petites réparations aux wagons afin d'éviter leur envoi dans un atelier et de limiter le plus possible leur immobilisation.

3. LE CENTRE AUTONOME DE MATERIEL REMORQUE.

Le centre autonome comprend les installations du matériel remorqué situées à Schaerbeek. Il comprend un centre d'entretien de voitures (C.HV), un centre d'entretien de wagon (C.HW), 2 postes d'entretien et 2 postes de visite.

Ce centre dépend directement de la Direction du Matériel.

4. LES ATELIERS CENTRAUX (A.C.).

La Direction M. gère 6 Ateliers Centraux qui sont chargés en principe des réparations importantes prévues ou accidentelles du matériel roulant. Leurs attributions respectives sont résumées ci-après :

4.1. A.C. MALINES (± 1920 OUVRIERS).

- Réparation du matériel de traction électrique (locomotives et automotrices);
- Réparation des autorails (moteur et transmission exceptés);
- Réparation des voitures à voyageurs;
- Fabrication pour les véhicules réparés.
- Forge, atelier de garnissage, atelier de nickelage, chromage;
- Magasins généraux pour tous les services M.

4.2. A.C. SALZINNES (± 1100 OUVRIERS).

- Réparation des locomotives Diesel;
- Réparation des moteurs Diesel;
- Réparation des locomotives électriques récentes;
- Fabrications pour le matériel réparé;
- Fabrications de pièces de rechange pour wagons;
- Forge;
- Réparation des grues;
- Magasins pour matériel Diesel.

4.3. A.C. GENTBRUGGE (± 650 OUVRIERS).

- Réparation des wagons plats, fermés, frigorifiques, citernes;
- Réparation du matériel de gare;
- Confection de meubles pour tous les services;
- Dépôt répartiteur pour le bois.

4.4. A.C. CUESMES (± 550 OUVRIERS).

- Réparation des wagons-tombereaux et des wagons-trémies;
- Réparation de tous les ressorts.

4.5. A.C. LOUVAIN (± 350 OUVRIERS).

- Réparation des moteurs à essence et des moteurs Diesel rapides;
- Réparation des organes de frein du matériel roulant;
- Réparation des compresseurs.

4.6. A.C. LUTTRE (± 200 OUVRIERS).

- Revision des wagons;
- Réparation des roues de wagons;
- Entretien et réparation de toutes les bonbonnes à gaz comprimé;
- Entretien et réparation de tous les extincteurs d'incendie.

5.

LISTE DES GROUPES, DES ATELIERS M. ET DES ORGANES SUBORDONNES.													
Groupe	I.P.M.	Atelier	A.T.S.	Ab.M.T.	D.C.	P.P.T.E.	C.HV.	C.HW	P.E.	P.V.			
ATELIERS DE TRACTION													
GENT	Gent	ATD	Kortrijk				DCD DCD	Kortrijk Oudenaarde				Kortrijk	Kortrijk
		ATD	Merelbeke				DCDE DCD DCDE DCDE	Aalst Dendermonde Merelbeke Sint-Niklaas	Gent-St.P.		Merelbeke	Aalst Gent-St.P. Merelbeke (AR)	Gent-Zeehaven Merelbeke Zelzate
		ATE	Oostende	ATS/D	Brugge		DCDE DCDE DCD	Brugge Oostende Zeebrugge	Brugge	Oostende		Brugge Oostende Oostende (AM)	Brugge Oostende Zeeh. Zeebrugge
ANTWERPEN	Antwerpen	ATD	Antwerpen-Dam			DCDE DCD DCE DCD DCD DCD	Antw.-Cal. Antw.-Dam. Antw.-Sch. Essen Muizen Turnhout	Antwerpen-C. + S.R.H. Antwerpen-Kiel		Antw.- Dam Antw.-Nd.	Antwerpen-C. Muizen	Antw.-Kiel Antw.-Nd. Essen Muizen Willebroek	
HASSELT	Hasselt	ATD	Hasselt		Aarschot Leuven	DCD DCE DCDE DCD	Aarschot Landen Leuven Hasselt	Leuven		Hasselt	Hasselt Leuven	Hasselt Leuven Mol	Neerpelt Waterschei Winterslag Zolder
LIEGE	Liège	ATD	Kinkempois	ATS/D ATS/E ATS/D	Gouvy Kinkempois Montzen	DCD DCD DCDE DCD DCD DCD DCDE	Gouvy Kinkempois Liège-Guill. Montzen Statte Verviers-C. Welkenraedt	Liège-Guill.		Voroux	Gouvy Kinkempois (AM) Liège-Guill. Welkenraedt	Ans Bressoux Gouvy Kinkempois	Micheroux Montzen Seraing Visé
NAMUR	Namur	ATD	Latour	ATS/D	Bertrix	DCD DCD	Bertrix Latour				Bertrix	Virton-St-Mard	
		ATD	Ronet	ATS/E	Ronet	DCDE DCDE DCDE DCE	Jemelle Namur Ottignies Ronet Tamines	Jemelle Namur Ottignies		Ronet	Jemelle Namur Ottignies	Heer-Agimont Jemelle Libramont Ronet	
		ATD	Stockem	ATS/E	Stockem	DCE DCD DCDE	Arlon Athus Stockem	Arlon		Stockem	Arlon Stockem (AM)	Athus Stockem	
CHARLEROI	Charleroi	ATD	Monceau		Walcourt	DCDE DCD DCD DCD DCDE	Charleroi-Sud Châtelaineau Erquelines March. Zone Monceau Walcourt	Charleroi-Sud		St-Martin	Charleroi-Sud	Charl.-Sd. Quai Châtelaineau Erquelines March.-au-Pont Marcinelle	Monceau-Form. Monceau Us. Montignies Fn. Piéton

Groupe	I.P.M.	Atelier		A.T.S.		Ab. M.T.	D.C.		P.P.T.E.	C.H.V.	C.H.W.	P.E.	P.V.	
MONS	Mons	ATD	St-Ghislain	ATS/D	Ath	Tournai	DCE DCDE DCD DCD	Braine-le-C. Mons St-Ghislain Tournai Ath	Mons	Mons	St-Ghislain	Ath Mons St-Ghislain Tournai	Mouscron Quévy Quiévrain	St-Ghislain Tertre Tournai
		ATD	Haine-St.P.				DCD	Haine-St.P.				Haine-St.P.	Braine-le-C. Clabecq Haine-St.P.	La Louvière Lessines Obourg
BRUXELLES	Bruxelles	ATE	Bruxelles-M.				DCE	Bruxelles-M.	Bruxelles-M.			Bruxelles-M. Forest-Midi	Bruxelles P.I. Forest-Midi	
		ATD	Schaerbeek	ATS/E	Schaerbeek		DCDE	Schaerbeek	+ C.M. Schaerbeek			Schaerb. (AM) Schaerb. (AR)		
CENTRE AUTONOME DE MATERIEL REMORQUE.														
BRUXELLES		CAMR	Schaerbeek							Schaerb.	Schaerb.	Bruxelles-Nd Schaerbeek	Bruxelles T.T. Schaerb.-F.	
ATELIERS CENTRAUX														
GENT		AC	Gentbrugge					+ C.M. Gentbrugge						
ANTWERPEN		AC	Mechelen					+ C.M. Mechelen						
HASSELT		AC	Leuven											
NAMUR		AC	Salzennes					+ C.M. Salzennes						
CHARLEROI		AC	Luttre											
MONS		AC	Cuesmes											
SIGLES UTILISES ET APPELLATIONS CORRESPONDANTES.														
Ab. M.T.	Abri de matériel de traction.						CHV	Centre d'entretien et de réparation de voitures.						
AC	Atelier central.						CHW	Centre d'entretien courant de wagons.						
AM	Automotrices (électrique).						CM	Cantine M.						
AR	Autorails (Diesel).						DCD	Dépôt de conducteurs Diesel.						
ATD	Atelier de traction Diesel.						DCE	Dépôt de conducteurs électrique.						
ATE	Atelier de traction électrique.						DCDE	Dépôt de conducteurs Diesel et électrique.						
ATS/D	Atelier de traction subordonné Diesel.						PE	Poste d'entretien (voitures).						
ATS/E	Atelier de traction subordonné électrique.						PPTE	Poste de préparation de traction électrique.						
CAMR	Centre autonome de matériel remorqué.						PV	Poste de visite (wagons).						
							SRH	Service de réception des huiles.						

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION M.

SERVICES ET DIVISIONS

DIRECTEUR

